Image not found or type unknown

Lave lige encore sous garantie

Par **steffie80100**, le **30/04/2014** à **14:27**

Bonjour,
Je viens vers vous car je ne sais pas quoi faire; j'ai acheté il y a 6 mois un lave-linge frontale "ecobubble" de la marque Samsung et depuis plusieurs semaines une partie de mon linge en ressort troué, j'ai donc contacté le SAV Samsung en leur expliquant ce qu'il se passait. Ils ont donc fait intervenir un technicien qui n'a rien trouvé d'anormal et qui m'a dit d'acheter des filets à linge, ce que j'ai fait. Mais ça ne résous en rien mon problème car parfois les filets s'ouvrent et rebelote, des habits troués. J'ai rappelé le SAV qui a fait intervenir à nouveau un technicien qui n'a pas fait grand chose de plus mis à part qu'il a pris en photo une partie des habits abîmés. Hier j'écoute mon répondeur et c'était la clinique électroménager qui m'informait que Samsung ne pouvait rien faire et qu'il fallait que j'arrête de surcharger ma machine???? En aucun cas je ne surcharge celle-ci et même en demi-charge le problème est toujours là. Samsung ne veut rien entendre. Quels sont mes droits et quelles sont leurs obligations sachant que ma machine est sous garantie? Merci par avance.

Par **louison123**, le **30/04/2014** à **17:15**

Je vous conseille plutôt d'écrire au vendeur en invoquant les art L211-7 et L211-9 du Code de la Consommation et demander le remplacement de l'appareil.
Il faudra expliquer dans votre courrier l'historique avec le constructeur et préciser que vous serez contraint de procéder par injonction de faire devant le TI avec demande de dommages intérêts en cas de réponse négative.
Vous pouvez toujours informer la DDPP si ça bloque.

Par **steffie80100**, le **30/04/2014** à **17:46**

Bonjour,

Enore merci pour votre réponse, je vais suivre vos conseils car malgré mes appels auprès du SAV je n'arrive à rien.

Bonne soirée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés